



CGT EPI 59/62

Vertbaudet aime les syndicalistes en garde à vue

C'est avec stupéfaction que la CGT EPI 59/62 a appris ce jour l'arrestation violente puis le placement en garde à vue de deux camarades, un de l'UL CGT de Tourcoing et un du PTB, participant activement au soutien des grévistes de Vertbaudet.

La CGT EPI 59/62 avait déjà identifié ce risque déontologique évoqué dans la motion interrégionale du 30/03/23 de la CGT Insertion Probation des Hauts de France.

La CGT EPI 59/62 l'a par ailleurs évoqué auprès de l'administration pénitentiaire lors du CSA du 04/04/23 du SPIP du Nord et de l'audience interrégionale du 02/05/23 auprès de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille.

De la Présidence de la République à la direction la plus insignifiante d'une entreprise (Vertbaudet en l'occurrence), il semble définitivement difficile de comprendre et de respecter le droit à valeur constitutionnelle situé à l'alinéa 7 du préambule de la Constitution de 1946 (**surprise, c'est le droit de grève**).

Après avoir utilisé des intérimaires pour remplacer les grévistes, la direction de Vertbaudet demande donc au service public policier d'agir, sans ordonnance judiciaire, en agence privée de sécurité à la solde des patrons. Il est fortement questionnant de voir de tels agissements.

Si les camarades CGT avaient (mais nous ne l'espérons pas) une mesure de contrôle judiciaire, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Nord devrait-il donc rendre des comptes à la direction de Vertbaudet sur le bon déroulement des mesures ?

Si c'est le cas, nous prenons les devants et proposons que différentes interdictions soient intégrées dans le suivi des camarades comme l'interdiction de marcher devant un camion, de porter un pneu ou tout simplement de faire grève puisqu'il semble que tout principe constitutionnel un tant soit peu social n'ait aucune valeur aux yeux de la Préfecture du Nord, du Gouvernement ou du Conseil Constitutionnel.

Arrêtons un peu l'humour noir.

La CGT EPI 59/62 s'insurge contre cette criminalisation ambiante des luttes sociales et des mouvements syndicaux !

Nous demandons la libération immédiate des deux camarades placés en garde à vue !

Participons au rassemblement prévu le mardi 16/05/23 à 10h00 au piquet de grève en soutien aux camarades !

Cela ne sera jamais notre Justice !

Lille, le 15/05/23